

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 72 (1946)
Heft: 18: Comptoir Suisse, Lausanne, 7-22 septembre 1946

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS D'IDÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE QUARTIER, A YVERDON

1^{er} prix, projet « Nina », MM. H. Pahud et Mamin, architectes, à Lausanne.Plan de situation.
Echelle 1 : 6000.

L'auteur de ce projet a tenu compte des routes existantes et futures ainsi que de la zone industrielle.

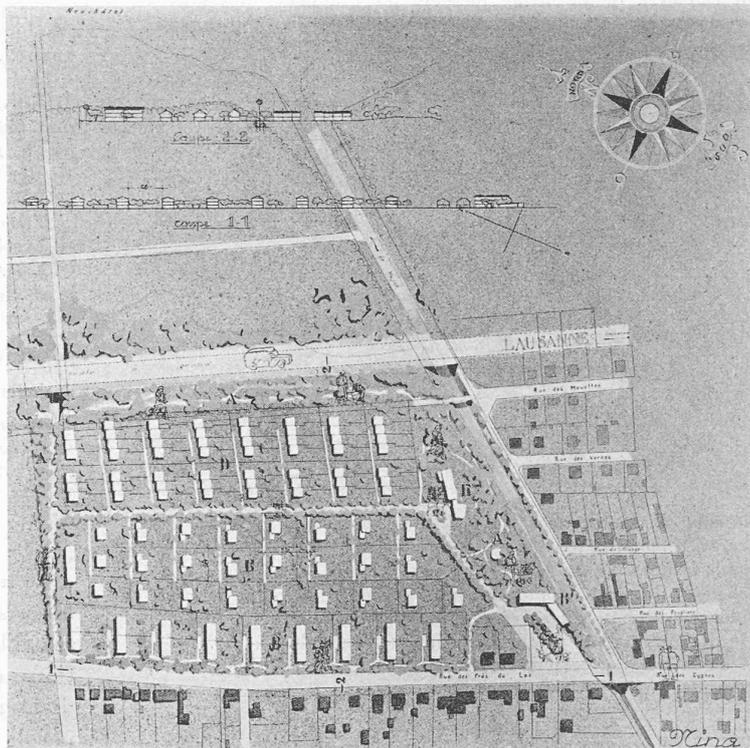
Le quartier se compose de quatre zones :

A. — Zone de verdure placée en bordure du Mujon. Cette zone prévoit l'emplacement de l'école enfantine, terrains de jeux, promenades. La position de l'école permet au quartier déjà bâti d'en profiter. La zone de verdure au N.-E. est maintenue pour isoler les maisons de la grande voie de circulation. — A l'entrée sud de la cité-jardin, une place forme le centre commercial.

B-B¹. — Le long de la rue des Prés du Lac, les immeubles sont placés perpendiculairement à celle-ci. Il s'agit de bâtiments locatifs (2 ét. s. rez.). Le bâtiment B¹ aura deux étages sur rez. Une annexe abritera des magasins.

C. — Le centre du terrain est réservé à des maisons familiales isolées.

D. — Dans la partie N.-E. du terrain des maisons jumelées permettent une construction plus économique.



Surfaces utilisées : Terrain brut 1050 a ; terrain cultivable 641 a ; verdure 240 a ; routes 87 a ; constructions 82 a.

Densité de la population : Zone B-B¹, 462 hab. ; zone C, 125 hab. ; zone D, 275 hab. ; total, 862 habitants. Habitants par ha. : 82.

$$\text{Coefficient d'utilisation} = \frac{\text{Surface bâtie (utile)}}{\text{Terrain brut}} = \frac{20\,030 \text{ m}^2}{105\,000 \text{ m}^2} = 0,19$$

Concours d'idées pour l'établissement d'un plan de quartier aux lieux dits « Près du Lac », à Yverdon.

Extrait du règlement.

En avril 1946, la Municipalité d'Yverdon ouvrit un concours pour l'établissement d'un plan de quartier aux « Près du Lac ». Ce quartier doit avoir un caractère résidentiel, excluant toute industrie ou atelier.

Le concours était réservé : aux architectes, ingénieurs et géomètres vaudois, quelle que soit leur résidence ; aux architectes, ingénieurs et géomètres suisses domiciliés dans le canton de Vaud au moins depuis le 1^{er} janvier 1945.

Le jury était composé de MM. Alb. Muriset, conseiller municipal, à Yverdon ; Edm. Virieux, architecte de l'Etat de Vaud ; F. Decker, architecte, à Neuchâtel ; R. Loup, architecte, à Lausanne ; M. Gilliard, ingénieur municipal, à Yverdon ; suppléants : MM. Cl. Jeannet, architecte, à Neuchâtel et G. Resin, adjoint à la direction des Travaux, à Yverdon.

Une somme de 5000 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie en trois ou quatre prix. Le jury avait la faculté de proposer à la Municipalité l'achat de projets non primés.

Les concurrents avaient à fournir : un plan de situation à l'échelle de 1 : 1000 du quartier projeté ; un plan de chaque type de maison d'habitation proposée et une façade schématiquement indiquée, à l'échelle de 1 : 200 ; des coupes intéressant l'ensemble du terrain.

Il s'agissait de la création d'un plan de quartier au terme de la loi vaudoise sur la police des constructions, titre IV, chapitre II.

Extrait du rapport du jury.

Le jury s'est réuni les 26 et 30 juillet 1946. Il prend acte du dépôt de seize projets dans le délai prescrit.

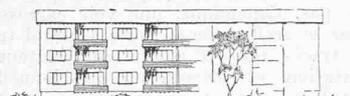
Trois projets sont éliminés au premier tour pour insuffisance générale. Quatre projets sont éliminés au second tour pour graves défauts. Après en avoir fait une critique détaillée, le jury élimine encore au troisième tour quatre projets.

Les quatre projets restants sont, après examen approfondi, classés, et les prix sont fixés et attribués.

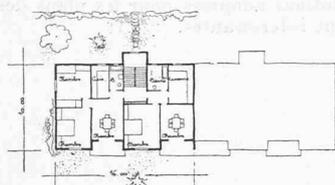
CONCOURS D'IDÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE QUARTIER, A YVERDON

1^{er} prix, projet « Nina », MM. H. Pahud et Mamin, architectes, à Lausanne.Plans et façades
de maisons.

Echelle 1 : 800.



la façade



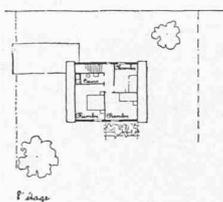
le rez et l'étage

Type B et B¹Bâtiments locatifs de deux app. de 2 pièces
et deux de 3 pièces.

1 étage sur rez-de-chaussée.

Chauffage par poêle installé dans la chambre
commune.Surface terrain 1000 m²Surface bâtie 165 m²Cube bâtiment 1900 m³

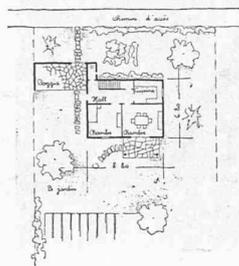
Nombre d'habitants par maison : 21.



l'étage



la façade



le rez

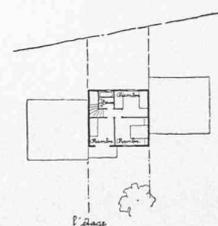
Type C

Maisons isolées de 5 pièces.

1 étage sur rez-de-chaussée.

Chauffage par poêle installé dans la chambre
commune.Surface terrain 970 m²Surface bâtie 60 m²Cube bâtiment 480 m³

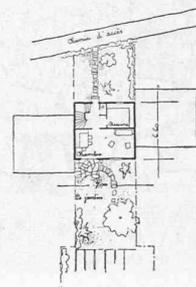
Nombre d'habitants par maison : 5.



l'étage



la façade



le rez

Type D

Maisons jumelées de 4 pièces.

1 étage sur rez-de-chaussée.

Chauffage par poêle installé dans la chambre
commune.Surface terrain 400 m²Surface bâtie 46 m²Cube bâtiment 410 m³

Nombre d'habitants par maison : 5.

Jugement du jury :

L'entrée principale du quartier est bien placée et bien disposée. Le tracé des voies est bon. Les routes carrossables réduites au minimum, ce qui est un avantage. L'accès de certaines maisons est cependant quelque peu insuffisant. Les aménagements de la placette et des jardins aux abords de l'école sont bons. L'orientation générale des bâtiments est excellente; cependant, dans la zone D, les décrochements devraient être en sens inverse.

La création d'une zone de verdure entre la route à grand trafic

et le quartier est bien comprise. Il est heureux que cette zone soit reliée au parc.

La proposition d'un passage sous la route à grand trafic, donnant accès au lac, est à retenir. L'auteur a négligé de prévoir de petites dépendances.

Ce projet est susceptible d'une excellente réalisation, sous réserves de quelques modifications.

Les plans des bâtiments sont bons.

Après avoir adopté et signé le rapport, le jury prend connaissance des noms des auteurs primés qui sont les suivants :
1^{er} prix, projet « Nina », 2000 fr., MM. H. Pahud et Mamin, architectes, à Lausanne.

2^e prix, projet « Le Bey », 1300 fr., M. J.-P. Dubath, architecte, à Laufon.

3^e prix, projet « Zeuss », 900 fr., M. G. Jaunin, architecte, à Lausanne.

4^e prix, projet « A. B. C. D. », 800 fr., MM. J. de Dompierre, R. Schmid, W. Cruchet, architectes, à Lausanne.

Conclusions.

Après l'examen des diverses solutions présentées, le jury conclut que :

l'accès au quartier doit être cherché dans l'angle sud du terrain ;

deux sortes de voies nettement différenciées doivent être prévues : pour les véhicules, pour les piétons. Les voies carrossables doivent être réduites au minimum ;

une place à proximité de l'entrée du quartier, comportant des magasins, est désirable ;

CONCOURS D'IDÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE QUARTIER, A YVERDON

2^e prix, projet « Le Bey », M. J. P. Dubath, architecte, à Laufon.

Plan de situation

Echelle 1 : 6000.

Jugement du jury :

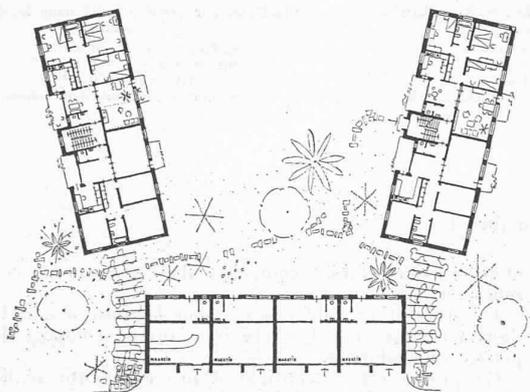
L'accès et le principe du tracé des circulations sont justes. Mais il y a une fantaisie exagérée dans l'abus des courbes, que la topographie ne justifie pas. Cependant, une voie carrossable ne doit pas se greffer sur la route à grand trafic.

Les tracés adoptés conduisent l'auteur à une implantation et orientation irrationnelles des bâtiments.

Malgré ces défauts, ce projet présente une certaine unité de conception.

L'école est heureusement en relation avec la partie centrale de verdure, mais sa façade sud est trop rapprochée de la circulation principale.

Les solutions adoptées pour les plans des bâtiments sont intéressantes.



Plans et façade nord du bâtiment A.

Echelle 1 : 800.

quelques places de stationnement sont à prévoir à la périphérie du quartier ;

la route à grand trafic ne doit pas être reliée au quartier. Elle doit être séparée de celui-ci par une zone de verdure. Une liaison entre le quartier et le lac ne doit pas croiser à niveau la route à grand trafic ;

le parc public, en liaison avec l'école, est judicieusement placé le long du canal. Ce parc doit contribuer à créer une ceinture de verdure ;

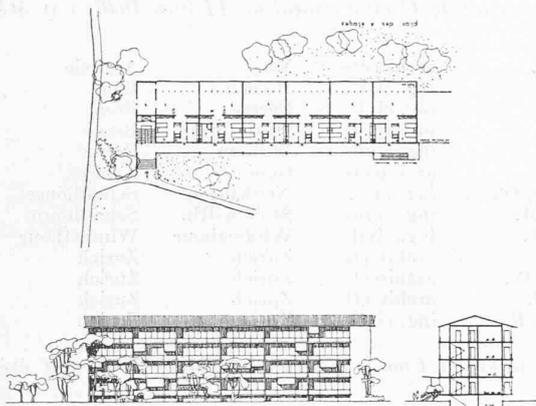
les maisons doivent avoir de préférence leur orienta-

tion au sud et sud-est. Il est désirable que les maisons les plus importantes soient placées sur la rue des Prés-du-Lac. Mais il y a lieu d'éviter des constructions trop élevées ;

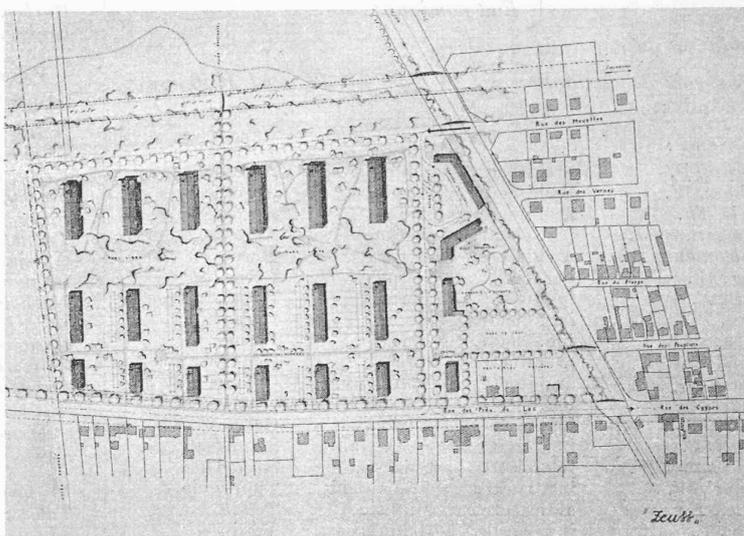
la création d'une zone de verdure médiane aurait l'avantage de parer aux effets de la bise ;

étant donné qu'il s'agit d'un quartier modeste, la densité de la population devra être celle adoptée par les auteurs des deux premiers prix, soit de quatre-vingts à quatre-vingt-cinq habitants par hectare.

CONCOURS D'IDÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE QUARTIER, A YVERDON

3^e prix, projet « Zeuss », M. G. Jaunin, architecte, à Lausanne.Plan, façade et coupe
des bâtiments N.-E.
Echelle 1 : 800.

Plan de situation. — Echelle 1 : 6000.



Jugement du Jury :

L'accès principal par la rue des Mouettes, avec sens unique, est incommode. Les maisons devraient être plus facilement accessibles aux véhicules.

Le rideau de verdure est heureux le long de la route à grand trafic.

La création d'un parc central s'allongeant dans le sens du quartier est très bien.

L'implantation des immeubles est monotone.

L'emplacement de l'école à proximité des garages est mal choisi.

Il est regrettable que l'auteur ait abusé de l'ordre contigu. D'autre part, les bâtiments du N.-E. sont un peu élevés.

Dans les maisons comportant trois étages sur rez-de-chaussée, la disposition de galeries communes sur lesquelles donnent des chambres à coucher, est défectueuse.

Les autres façades entièrement vitrées sont de construction coûteuse et d'entretien difficile. En outre, elles représentent de grandes surfaces de refroidissement.

4^e prix, projet « A. B. C. D. », MM. J. de Dompierre, R. Schmid, W. Cruchet, architectes à Lausanne.

Plan de situation. — Echelle 1 : 6000.

Jugement du jury :

Accès principal au quartier bien compris. Disposition des chemins admissible. Les relations entre l'école et le parc, d'une part, et les différentes parties du quartier, d'autre part, devraient être mieux étudiées.

La zone de verdure entre le quartier et la route à grand trafic est heureuse. Les parcs de stationnement sont bien placés. Les maisons pour artisanat et commerce sont à leur place, mais leur disposition est sans intérêt. Bonne orientation des bâtiments. La disposition des logements comportant trop de niveaux différents est peu satisfaisante.

L'utilisation du terrain est insuffisante pour un quartier modeste. Pour une si faible densité de la population, le développement des routes est excessif.

